



TRAVAIL DÉCENT POUR LES JEUNES

La pandémie de Covid-19 a des répercussions catastrophiques sur l'emploi, les revenus, la formation et la protection sociale des jeunes travailleuses et travailleurs. Avant même la pandémie, les jeunes travailleurs connaissaient déjà une situation précaire. La pandémie, et les vulnérabilités préexistantes des jeunes travailleurs, soulignent la nécessité pour les gouvernements et les décideurs politiques de prendre des mesures en faveur du travail décent pour les jeunes travailleuses et travailleurs, afin qu'ils ne souffrent pas des conséquences durables de la pandémie. L'emploi des jeunes doit être au cœur des plans de redressement post-Covid-19.

POURQUOI LE TRAVAIL DÉCENT EST-IL IMPORTANT POUR LES JEUNES TRAVAILLEURS ?

Le travail décent est un droit humain fondamental. Le travail décent est synonyme de respect des droits des travailleurs, ce qui inclut la garantie du plein emploi productif et la réduction du nombre de jeunes qui ne travaillent pas ou ne suivent ni études, ni formation. Le travail décent implique de promouvoir un environnement professionnel sûr et sécurisé, qui n'exclut personne : les jeunes, les femmes, les migrants, les personnes handicapées, les travailleurs précaires et ceux qui occupent de nouvelles formes d'emploi. Avoir un travail décent, c'est avoir son mot à dire dans l'élaboration des politiques grâce au dialogue social, afin que nous puissions garantir un travail décent pour toutes et tous.¹

Le travail décent repose sur quatre piliers : la création d'emplois, la protection sociale, les droits au travail et le dialogue social. Le travail décent et l'emploi sont des éléments essentiels de l'autonomisation des jeunes. Lorsqu'on parle d'emplois décents avec les jeunes travailleuses et travailleurs

des transports, on parle d'emploi sûr et stable, d'égalité des chances et de traitement au travail, de salaire et d'heures de travail équitables, d'environnement de travail sûr et des liens entre la santé physique et mentale et le salaire décent et la sécurité sociale.

Avant la pandémie, 41 % à peine de la population mondiale de jeunes faisaient partie de la population active et 30 % des jeunes actifs étaient en situation de pauvreté.² Le Covid-19 n'a fait qu'aggraver ces tendances, détériorant encore davantage les conditions de travail, intensifiant le chômage et ruinant les perspectives professionnelles des jeunes. Les jeunes travailleuses et travailleurs des transports ont été particulièrement durement touchés.

Un jeune travailleur sur six a cessé de travailler depuis la pandémie, tandis que ceux qui sont encore en activité ont vu leur temps de travail réduit de 23 %.³

Pour les employeurs, les crises sont toujours une occasion de réduire les coûts, y compris les salaires et les avantages sociaux. Dans de nombreuses entreprises, les jeunes travailleurs ont dû accepter d'être rémunérés au plus bas et de travailler dans les conditions les plus précaires. Cette crise du Covid-19 représente un défi de plus pour les jeunes travailleurs, qui doivent faire face aux employeurs décidés à abaisser les normes d'emploi afin d'augmenter leurs bénéfices.

1 https://www.ilo.org/global/topics/sdg-2030/goal-8/WCMS_403787/lang--en/index.htm

<https://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--en/index.htm>

2 https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_737648.pdf

3 https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_753053.pdf

TRAVAIL DÉCENT POUR LES JEUNES

À QUEL CHANGEMENT ASPIRONS-NOUS ?

Un changement systémique s'impose. La pandémie et les vulnérabilités préexistantes des jeunes travailleurs mettent au jour la nécessité de planifier la relance en se concentrant sur l'emploi des jeunes.

L'emploi des jeunes et le travail décent doivent être au centre des plans de redressement nationaux, régionaux et mondiaux en vue de construire une nouvelle économie mondiale plus résiliente.

Les jeunes doivent prendre la parole pour protéger et promouvoir l'emploi des jeunes, renverser la tendance actuelle des pertes d'emploi, du travail précaire, de l'insécurité, du travail indépendant, de la discrimination et des conditions de travail médiocres. Et il faut que les jeunes prennent part eux aussi aux échanges menés, dans un dialogue constructif, autour des réponses politiques en matière d'emploi des jeunes, afin de s'assurer que ces politiques répondent bel et bien aux besoins et aux priorités qui sont les leurs.⁴

LE RÔLE ESSENTIEL DES SYNDICATS POUR GARANTIR LE TRAVAIL DÉCENT

Nous ne pouvons garantir le travail décent sans un mouvement syndical mondial fort. La liberté syndicale et les conventions collectives sont essentielles pour assurer un travail décent pour toutes et tous. Les jeunes sont et ont toujours été à l'avant-garde du mouvement syndical et de l'activisme syndical.

COMMENT LES JEUNES TRAVAILLEURS PEUVENT-ILS S'IMPLIQUER ?

1. En parlant de ce que signifie le travail décent pour les jeunes
2. En rejoignant les syndicats, afin de nous permettre de renforcer notre capacité collective
3. En faisant pression en faveur de structures dédiées aux jeunes au sein des syndicats, en vue de faire entendre la voix des jeunes travailleuses et travailleurs

NOUS EXIGEONS :

- Des **normes de travail décentes** qui garantissent que toutes les relations de travail offrent des conditions de travail sûres et décentes qui protègent pleinement les droits fondamentaux
- Un dispositif de **soutien à l'emploi** qui favorise l'emploi des jeunes en appuyant la transition de l'école au travail, qui propose des services de placement et d'orientation, qui encourage l'apprentissage de qualité et assure la disponibilité des emplois de primo-insertion ouverts aux jeunes
- Des **systèmes d'apprentissage tout au long de la vie** qui investissent dans la formation et le renforcement des compétences des jeunes afin de préparer les jeunes travailleurs à l'avenir du travail, y compris la dépendance accrue aux outils numériques et aux nouvelles technologies
- Les **droits syndicaux** pour tous les jeunes travailleurs, reconnaissant et respectant le droit de tous les travailleurs de se syndiquer, y compris les travailleurs de l'économie des petits boulots par le biais de la réglementation et de plateformes favorisant un travail équitable
- Des voies de **formalisation du travail informel** qui aident les jeunes travailleuses et travailleurs à opérer la transition vers un travail formel, décent et sûr
- L'intégration des principes de **justice climatique** dans les plans pour l'emploi et le développement des compétences des jeunes et dans les plans de redressement
- Des politiques **anti-discrimination** qui garantissent qu'aucun travailleur n'est victime de discrimination en raison de son statut de migrant, de sa race, de sa nationalité, de son genre ou de son orientation sexuelle.

⁴ <https://www.itfglobal.org/fr/news/les-jeunes-travailleuses-et-travailleurs-des-transport-et-le-covid-19>